

EXPLOITATIONS FORESTIERES

(CP 125.01)

Vous trouverez ci-dessous les salaires minimaux du secteur pour la période juillet-septembre 2022. Les salaires sont indexés de 2,42%. Pour plus d'infos, visitez notre site www.fgtbbois.be ou consultez votre délégué ou section régionale.

1. SALAIRE HORAIRE		
	Non qualifié	12,16 €
Cas exceptionnel et à la demande	Spécialisés	13,18 €
	O.T.R.	13,18 €
	R.G.P.T.	1,42 €

Sécurité d'existence		7,00 €
----------------------	--	--------

2. FEUILLUS		
A. Abattage		€/ m ²
1. Toutes essences (m ³)	40/89	4,18 €
	90 et plus	3,42 €
2. Peupliers (m ³)	< 120 cm	4,09 €
	120/179	2,37 €
	180 et plus	1,98 €
	Toutes catégories	2,41 €
B. Découpe et mise en tas sans chargement		
1. Houppier, baliveaux et taillis 1m et 1,15 m		€ 9,90/sterre
2. Houppier peuplier 2 m		€ 9,41/ton
3. Houppier et baliveaux (bois dur) 2m		€ 7,60/ton
4. Fendage avec aide mécanisée (bois de chauffage 1 m)		7,60 € /sterre
5. Découpe de grumes de peuplier avec aide mécanisée		0,80 €/m ²

3. RESINEUX		
A. Abattage		
1. Toutes essences, bois non écorcés en éclaircies (sauf pin)		
	Catégories à la finition €/m ³	Abattage devant ébrancheuse €/m ³
30 et moins	26,72 €	3,01 €
31 / 40	17,13 €	3,01 €
41 / 50	11,43 €	2,30 €
51 / 60	8,75 €	2,30 €
61 / 70	8,38 €	2,30€
71 / 119	7,60 €	1,87 €
120 et plus	6,10 €	1,46 €
Pour pelage forestièrement + 20 %		
2. Pin sylvestre		€/m ³
40 / 69		6,86 €
70 / 89		5,75 €
90 et plus		3,80 €
B. Découpe normale		
1. Tronques de sciage		
	En forêt €/m ³	Sur chantier €/m ³
60 / 89	1,00 €	0,65 €
90 et plus	0,65 €	0,43 €
2. Baliveaux		
Résineux 40/80 (€/m ³)		6,86 €
Sur chantier (€/m ³)		11,43 €